

De: Agence nationale du Sport andre.jaffory@agencedusport.fr
Objet: Agence nationale du Sport & Soutiens ton club
Date: 3 juin 2020 à 15:49
À: courrier.cir@ffessmpm.fr

AD



#Soutienstonclub



Avec le concours du
MINISTÈRE DES SPORTS
*Liberté
Égalité
Plaisance*

SOUTIENS TON CLUB

Aidez le club sportif de votre choix !

Il en a besoin ! Faites un don déductible d'impôts sur :

[SOUTIENSTONCLUB.FR](https://soutienstonclub.fr)



Powered by le pot commun Cityvent

Agence nationale du Sport & Soutiens ton club

Mesdames, Messieurs,

Notre pays traverse une crise sanitaire qui impacte l'ensemble des champs de notre

société.

A ce titre, le sport et ses nombreux acteurs ne sont pas épargnés.

De nombreuses actions ont d'ores et déjà été portées par le mouvement sportif et les collectivités territoriales ainsi que par l'Agence nationale du Sport. Durant ces dernières semaines, l'Agence a adapté son organisation et l'ensemble des dispositifs d'accompagnement qu'elle déploie pour répondre au mieux aux attentes du tissu associatif notamment autour du dispositif des projets sportifs fédéraux (PSF) en lien avec vos Fédérations nationales respectives ou encore notre politique d'emplois et d'apprentissage en lien notamment avec les services déconcentrés de l'Etat (DRJSCS, DDCS).

D'autres mesures de solidarité puis de relance viendront compléter l'ensemble des actions déjà en place dont une pour laquelle nous tenons à nous associer et pour laquelle nous souhaitons vous inciter à prendre part.

Il s'agit de l'opération #Soutiens ton club portée par la Fondation du Sport français en partenariat avec l'Agence, le CNOSF, le CPSF, le Ministère des Sports, l'AMF, France Urbaine, l'ADF, Régions de France et l'ANDES.

C'est une plateforme solidaire qui ouvre aux donateurs des clubs sportifs créant une cagnotte sur www.soutienstonclub.fr, les droits aux déductions fiscales, pour les particuliers et les entreprises selon les dispositions prévues par les articles 200 (IRPP), 238 bis (mécénat des entreprises) et 978 (IFI) du Code Général des Impôts, dans un cadre totalement sécurisé.

L'accès à la plateforme est simple. Il vous suffit de créer une cagnotte sur la plateforme et de lancer ensuite votre appel aux dons auprès de vos adhérents et soutiens.

Sont éligibles l'ensemble des clubs sportifs constitués sous la forme d'association affiliée à une fédération agréée, de même que les centres de formation agréés des clubs professionnels, quelle que soit leur structure de rattachement.

S'agissant d'une opération solidaire, un prélèvement de 10% sur des dons réalisés, sera affecté à la constitution d'un fonds de solidarité qui sera redistribué en septembre aux clubs les moins chanceux, sur la base de critères objectifs.

Un kit de communication incluant un vadémécum, un post réseaux sociaux type pour vous permettre de relayer l'action et une présentation détaillée du dispositif sont disponibles sur le lien suivant : <https://cloud.cnosf.fr/portal/s/1811203375527371093>

Chaque don solidaire donnera lieu à déduction fiscale sécurisée par l'intermédiaire de la Fondation du Sport Français.

Nous profitons donc de ce message pour vous inviter à vous inscrire sur cette plateforme et vous confirmer notre entière mobilisation au sein de l'Agence nationale du Sport ainsi que celle de l'ensemble de ses membres fondateurs pour le développement du sport pour toutes et tous.

Bien cordialement,

Frédéric SANAUR
Directeur Général

Frédéric SANAUR
Directeur Général
Agence nationale du Sport
01 53 82 74 10



Cet e-mail a été envoyé à communication@agencedusport.fr
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Agence nationale du Sport.

[Se désinscrire](#)



© 2020 Agence nationale du Sport